Paracol PVC/PVCpot + applicator

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 6/03/2017 Date de révision: 6/03/2017 Remplace la fiche: 16/01/2015
Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges

Nom commercial : Paracol PVC/PVCpot + applicator

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DL CHEMICALS
Roterijstraat 201-203
B-8793 Waregem - Belgium
T + 32 56 62 70 51 - F + 32 56 60 95 68
info@dl-chem.com - www.dl-chem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : + 32 70 245 245

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 2	H225
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :

GHS02 GHS07

Mention d'avertissement (CLP) : Danger

Composants dangereux : butanone

Mentions de danger (CLP) : H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (CLP) : P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant
P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation

Phrases EUH : EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
butanone, méthyléthylcétone	(N° CAS) 78-93-3 (N° CE) 201-159-0 (N° Index) 606-002-00-3 (N° REACH) 01-2119457290-43	60 - 78	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts et en retirant les verres de contact souples, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Faire boire de l'eau. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Maux de tête. Nausées. Vomissements. Essoufflement. Toux. Perte de connaissance. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. Etourdissements.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Un contact prolongé ou répété peut provoquer un dessèchement ou des gerçures de la peau. Teint rouge. Absorbé à travers la peau.

Symptômes/effets après contact oculaire : Rougeur du tissu oculaire. Douleur.

Symptômes/effets après ingestion : Douleurs abdominales, nausées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Produit chimique sec. Mousse. Eau pulvérisée. Sable/terre.

Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Facilement inflammable.

Danger d'explosion : Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Peut libérer des gaz inflammables. Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion. Eloigner le personnel superflu.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire autonome isolant.
Autres informations	: Refroidir à l'eau pulvérisée les récipients exposés à la chaleur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Pour éviter les risques de décharge électrostatique, le système doit être correctement relié à la terre. Ne pas utiliser d'air comprimé pour brasser ou transférer le contenu des récipients (citernes) de stockage/fûts de transport contenant ce produit. Pas de flammes nues. Rester du côté d'où vient le vent. Ne pas inhaler les vapeurs. Vapeurs plus denses que l'air; peuvent se déplacer au niveau du sol. Possibilité d'ignition à distance. Assurer une ventilation d'air appropriée.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection	: Utiliser un vêtement de protection. Voir section 8.
Procédures d'urgence	: Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ventiler la zone de déversement.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection	: Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Porter un appareil respiratoire autonome.
Procédures d'urgence	: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Stopper la fuite. Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu. Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.
Procédés de nettoyage	: Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Les résidus peuvent être arrosés à l'eau.
Autres informations	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement	: Déchets dangereux en raison du risque potentiel d'explosion. Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable. Conserver à l'abri du soleil et de toute autre source de chaleur. Assurer une ventilation appropriée.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent cheminer loin du point d'émission, avant de s'enflammer avec retour vers leur source. Eviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (par mise à la terre, par exemple). Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs. Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.
Température de manipulation	: 8 - 30 °C
Mesures d'hygiène	: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux ou du visage.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Veiller à une ventilation adéquate.
Conditions de stockage	: Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un endroit sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Matières incompatibles	: Certaines matières plastiques.
Durée de stockage maximale	: 6 mois
Température de stockage	: 5 - 30 °C
Lieu de stockage	: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conforme à la réglementation.
Matériaux d'emballage	: Acier. Aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)		
UE	Nom local	Butanone
UE	IOELV TWA (mg/m³)	600 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	200 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m³)	900 mg/m³
UE	IOELV STEL (ppm)	300 ppm
Belgique	Nom local	2-Butanone
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	600 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	200 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	900 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	300 ppm
France	VME (mg/m³)	600 mg/m³
France	VME (ppm)	200 ppm
France	VLE(mg/m³)	900 mg/m³
France	VLE (ppm)	300 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Protection des mains:

Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Les gants doivent être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de perforation

Type	Matériau	Perméation	Epaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants réutilisables	Caoutchouc butyle	6 (> 480 minutes)	0.7		

Protection oculaire:

Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité		avec protections latérales	EN 166

Protection de la peau et du corps:

Retirer les vêtements contaminés

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: cétones.
Point d'ébullition	: 80 °C
Point d'éclair	: < 0 °C
Température d'auto-inflammation	: 404 °C
Densité relative	: ca. 0,9
Viscosité, dynamique	: 650 - 850 mPa.s Spindel 4 20 t/min à 20 °C
Propriétés explosives	: Explosian class IIa, T3. Le produit n'est pas explosif. Les vapeurs se mélangent facilement à l'air en formant des mélanges explosifs.
Limites d'explosivité	: 1,8 - 11,5 vol %

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 71 - 75 %
Autres propriétés	: Des composants volatils :

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : acide. Peroxydes. Agents oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO2).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Paracol PVC/PVCpot + applicator	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 20 mg/l
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
DL50 orale rat	2737 mg/kg (méthode OCDE 423)
DL50 orale	3300 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (méthode OCDE 402)
DL50 cutanée lapin	6480 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	8h 23500 mg/m³
CL50 inhalation rat (ppm)	11300 ppm/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie – général : Empêcher la pollution du sol et de l'eau.

Paracol PVC/PVCpot + applicator	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l
butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
CL50 poisson 1	3220 mg/l Tête de boule
CL50 poissons 2	1690 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
CL50 autres organismes aquatiques 1	8890 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
CE50 Daphnie 1	308 mg/l Daphnia magna (puce d'eau géante)
CE50 autres organismes aquatiques 2	<1h 0,333 mg/l Photobacterium Phosphoreum
EC50 72h algae 1	1972 mg/l (méthode OCDE 201)
ErC50 (algues)	96h ≥ 500 mg/l Skeletonema costatum
TLM poisson 1	<= 5600 mg/l Gambusia affinis (Poisson moustique)
TLM poisson 2	96h 1690 mg/l Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
TLM autres organismes aquatiques 2	96h > 1000 mg/l
Seuil toxique autres organismes aquatiques 1	96h 3200 mg/l Gambusia affinis (Mosquito fish)
Seuil toxique autres organismes aquatiques 2	16h 1150 mg/l Pseudomonas putida
Seuil toxique algues 1	168h 110 mg/l Microcystis Aeruginosa
Seuil toxique algues 2	192h 4300 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Demande biochimique en oxygène (DBO)	1,92 g O_2 /g substance
Demande chimique en oxygène (DCO)	2,31 g O_2 /g substance
DThO	2,44 g O_2 /g substance
DBO (% de DThO)	79 % DTO

12.3. Potentiel de bioaccumulation

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Log Pow	0,26 - 0,69
Potentiel de bioaccumulation	non déterminé.

12.4. Mobilité dans le sol

butanone, méthyléthylcétone (78-93-3)	
Tension de surface	0,024 N/m à 20 °C
Ecologie - sol	Biodégradabilité dans le sol: aucun renseignement disponible. Selon la littérature pas toxique pour la flore.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Paracol PVC/PVCpot + applicator
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Eliminer en centre de traitement agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

ADR

14.1. Numéro ONU

1133

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADHÉSIFS

UN 1133 ADHÉSIFS, 3, II, (D/E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

3

14.4. Groupe d'emballage

II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR) : F1

Dispositions spéciales (ADR) : 640D

Quantités limitées (ADR) : 5l

Quantités exceptées (ADR) : E2

Instructions d'emballage (ADR) : P001, IBC02, R001

Dispositions spéciales d'emballage (ADR) : PP1

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) : T4

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP8
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 2
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2, S20
Danger n° (code Kemler)	: 33
Panneaux oranges	:
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 71 - 75 %

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange
butanone, méthyléthylcétone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données : Ces informations sont basées sur l' état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire le produit au niveau des exigences de l' environnement, la santé et la sécurité. Cependant, elles ne doivent pas être interprétées comme garantie pour les prop.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquides inflammables, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H225	Liquide et vapeurs très inflammables
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

MSDS Reach Annex II DL-Chem

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit